

5^{ème} Comité stratégique transfrontalier sur l'observation

Le 3 juillet 2015

Mission Opérationnelle Transfrontalière, Paris

Compte-rendu et relevé de décision



Premier ministre



Liste des participants

Brigitte BACCAÏNI, CGET

Mélanie CHAROTTE, CGET

Olivier DENERT, MOT

Tom LEEUWESTEIN, Ministère de l'Intérieur et des Relations avec le Royaume des Pays-Bas

Marion MAUVOISIN, CGET

Jean PEYRONY, MOT

Jean RUBIO, MOT

Katharina ERDMENGER, Ministère des Transports, de la Construction et du Développement Urbain (BMVBS) (Allemagne)

Gilles TOUTIN, CGET

Nathalie VERSCHELDE, Commission européenne, DG REGIO

Introduction

Cette année a été extrêmement riche comme le montre la production des travaux. En termes de visibilité, la présence régulière de la DG REGIO conforte l'existence et la pertinence du CST. La Commissaire à l'égalité des territoires est convaincue de l'utilité de ces travaux, il s'agit maintenant d'y donner une suite.

1. Retour sur l'atelier sur les obstacles transfrontalier du 19 mai 2015 au Luxembourg

Cet atelier organisé dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne a manifesté l'importance de la connexion entre le CGET et les administrations en charge de l'aménagement dans les pays voisins. Une coordination permanente sur les questions d'aménagement du territoire entre la France et ses pays voisins montre toute son utilité et une réflexion commune sur l'articulation des politiques publiques entre la France et les pays frontaliers est à mener.

L'atelier du 19 mai a réuni plus de 80 personnes représentatives d'une diversité européenne. Il a permis de présenter les travaux menés par le Luxembourg sur les obstacles juridiques à la coopération transfrontalière. Ce travail est un préambule politique à la réflexion pour développer un outil législatif européen. Cet atelier a permis d'amorcer une réflexion sur la base d'éléments très concrets émanant du

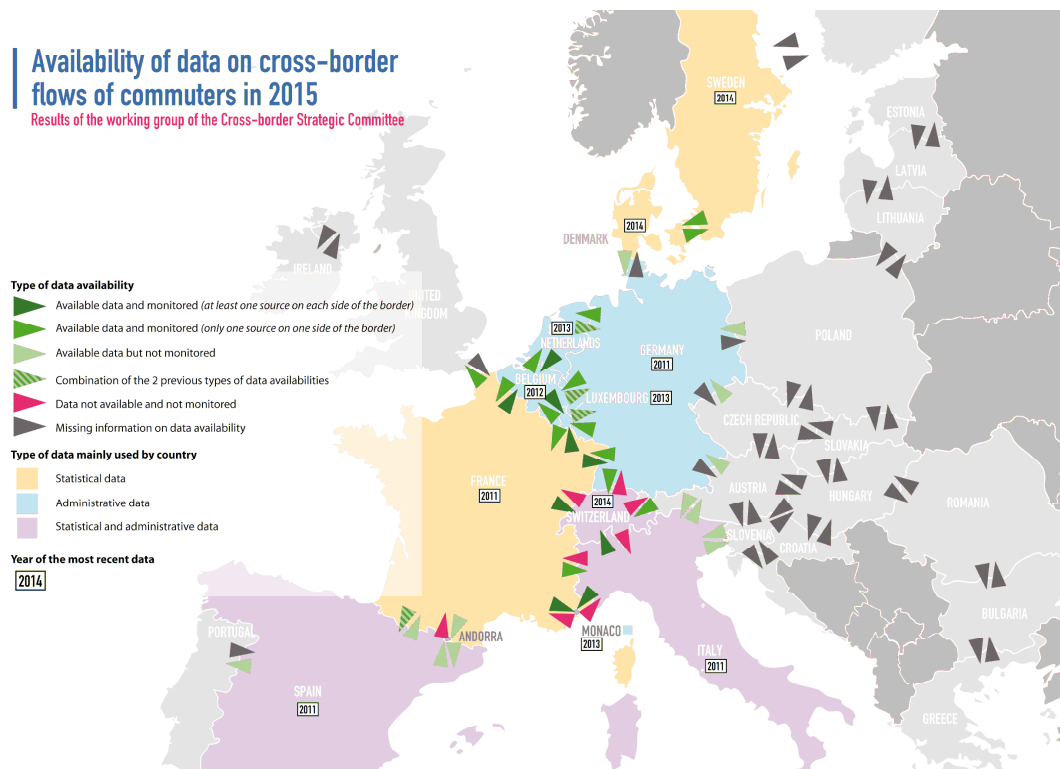
local. C'est une initiative positive du Luxembourg pour faire avancer le débat au niveau intergouvernemental.

Lors de ce séminaire ont également été présentés la démarche et les travaux du Comité Stratégique Transfrontalier, notamment le travail mené sur les flux de travailleurs transfrontaliers et la création d'une page web dédiée aux travaux sur l'observation transfrontalière et sur l'emploi transfrontalier¹. Des témoins européens de l'observation sont intervenus en table-ronde (le CGET, la région Öresund, le niveau fédéral allemand et le CESC pour la Hongrie).

En conclusion, il a été constaté qu'on ne peut conduire des politiques publiques efficaces sans observation, celle-ci pouvant être une source de résolution des obstacles transfrontaliers. D'où l'articulation de la problématique de l'observation avec la thématique des obstacles, porté par le Luxembourg au niveau politique.

La séquence « ateliers thématiques » (aménagement, transports, environnement/développement économique, emploi/santé, médico-social) de l'après-midi a confirmé que la nature des obstacles à résoudre est très diverse. Des éléments peuvent être résolus au niveau local, étatique ou européen.

2. Présentation de la carte européenne illustrant la disponibilité des données de flux de travailleurs transfrontaliers



¹ <http://www.espaces-transfrontaliers.org/activites-europeennes/comite-strategique-transfrontalier/>

Depuis la dernière étude sur les navetteurs transfrontaliers réalisée à la demande de la Commission européenne en 2009, le nombre consolidé de flux de travailleurs frontaliers n'a pas été mis à jour à l'échelle européenne.

Il ya 7 ans, on dénombrait plus de 800 000 travailleurs frontaliers en Europe, dont plus de 40% d'entre eux sur les frontières françaises. Ce nombre a subi une forte augmentation (notamment depuis la France), mais il est impossible d'en fournir une mesure exacte au niveau européen.

L'indicateur sur les flux de travailleurs frontaliers est le plus important car il fournit une mesure du niveau d'intégration des territoires transfrontaliers. En effet, ces flux ont des conséquences sur les différents aspects territoriaux (par exemple l'impact sur les infrastructures de transport, sur les besoins de formation initiale, sur la question linguistique, sur le choix du lieu de résidence principale, sur d'autres flux (santé, commerce, études, etc.), sur l'intégration des citoyens, etc. Le thème de "l'emploi transfrontalier" est donc extrêmement riche en implications et apparaît comme une priorité par rapport à d'autres sujets.

Il devient de plus en plus difficile d'obtenir des données sur les travailleurs frontaliers en Europe. Certains pays ont supprimé leur recensement national; d'autres n'utilisent pas leur recensement pour quantifier les flux transfrontaliers. Au niveau européen, Eurostat recueille des données sur les travailleurs étrangers au niveau NUTS 2 mais ils ne renseignent pas le pays d'origine. Toutefois, certaines données existent au niveau NUTS 3. Mais pour mieux adapter les politiques publiques aux territoires transfrontaliers, le besoin de données très précises et complètes à l'échelle de l'unité administrative locale (LAU1) est criant.

Un des travaux du comité stratégique transfrontalier a été d'identifier la disponibilité des flux transfrontaliers de navetteurs sur autant de frontières européennes que possible. Le résultat de ce travail est la carte ci-dessus. Cette carte montre le type de données principalement utilisés par les différents pays analysés: jaune pour les données statistiques; bleu pour les données administratives et violet pour les deux types de données (statistiques et administrative). Sur chaque frontière, on peut vérifier la disponibilité des données: une flèche verte lorsque les données sont disponibles; (gris et sombre lorsque l'information n'a pas été étudié par le comité stratégique transfrontalière) en rouge lorsque les données ne sont pas disponibles.

En outre, sur certaines frontières, on peut utiliser différentes sources pour un même sens de flux (par exemple: les flux sortants de la France vers la Belgique sont recensés par l'institut statistique français et par la sécurité sociale belge. Lorsqu'au moins une source est disponible de chaque côté de la frontière, la flèche est verte foncée.

Enfin, sur certaines frontières les données sont collectées mais ne sont pas exploitées (par exemple de l'Espagne vers la France ou à la frontière italo-slovène).

Pour conclure, cette situation après 25 ans de coopération territoriale européenne, est en contradiction avec l'objectif cohésion territoriale, l'un des piliers des traités européens.

3. Point sur les prochaines étapes de la présidence luxembourgeoise

- Une déclaration² des ministres en charge de la cohésion territoriale et des affaires urbaines a été signée à Riga (Lettonie) le 10 juin 2015 dans le cadre de la Présidence lettone. Ses principaux éléments seront approfondis dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise.
- Une étude a été réalisée par le LISER sur les « Opportunités de coopération transfrontalière entre petites et moyennes villes en Europe »³. Elle comprend des données sur les flux de travailleurs frontaliers. Cette étude a été présentée le 30 juin dernier lors d'un atelier au Luxembourg consacré au « Potentiel des petites et moyennes villes dans les régions transfrontalières polycentriques »⁴.
- Une réunion du Réseau des points de contacts nationaux sur la cohésion territoriale (NTCCP) aura lieu le 9 septembre au Luxembourg. Elle abordera la question des obstacles. Il serait intéressant d'y présenter les travaux sur l'observation transfrontalière.
- Le 15-16 septembre, Conférence sur les 25 ans d'Interreg⁵ au Luxembourg (Esch-sur-Alzette), avec une session consacrée à la mobilité des travailleurs frontaliers.
- Lors des Open Days du 12 au 15 octobre à Bruxelles, le Luxembourg organise un atelier sur les obstacles à la coopération transfrontalière. La DG REGIO organise un atelier sur l'observation transfrontalière⁶ et un atelier sur les agglomérations transfrontalières. La MOT organise un atelier sur la coopération transfrontalière et l'intégration régionale dans le monde. Les inscriptions sont ouvertes : www.opendays.europa.eu
- Une réunion informelle des ministres en charge de la cohésion territoriale aura lieu les 26 et 27 novembre 2015.

4. Présentation de la démarche allemande d'observation transfrontalière

L'Allemagne lance un projet sur l'observation transfrontalière. Une loi-cadre sur l'aménagement du territoire a été votée et elle mentionne l'observation. Cette loi

² https://eu2015.lv/images/news/2015_06_10_EUUrbanDeclaration.pdf

³ <http://www.dat.public.lu/eu-presidency/Events/Workshop-3/Opportunities-of-cross-border-cooperation-between-small-and-medium-cities-in-Europe- LISER-20150616 .pdf>

⁴ <http://www.dat.public.lu/eu-presidency/Events/Workshop-3/>

⁵ <http://www.eu2015lu.eu/fr/agenda/2015/09/15-16-conf-interreg-25-ans/index.html>

⁶ L'UMS Riate, dont les travaux sont commandités par le CGET, et sont suivis par le CST dans lequel ils s'inscrivent, ainsi que la MOT interviendront lors de cet atelier.

fédérale donne obligation pour le BBSR d'assurer une observation territoriale sur l'ensemble du territoire fédéral, en incluant les territoires transfrontaliers. Dans le cadre du marché unique, l'Etat fédéral doit être en mesure de disposer de bonnes données pour mener des politiques d'aménagement et d'emploi.

Le BBSR lance ainsi un projet MORO (projet modèle d'aménagement du territoire) sur l'observation des territoires frontaliers. Le but est d'établir une base de données pour un système d'observation permanent. Le BBSR lance un appel à projet afin de sélectionner 8 régions allemandes pilotes qui travailleront sur un système d'observation transfrontalier. Un cabinet de consultants devra assister chaque région sélectionnée. Des thématiques de travail devront être identifiées. Les résultats de l'appel à projet seront publiés en octobre. Le projet s'achèvera fin 2017 par une conférence de clôture à Berlin.

En outre, la conférence BRIT réunissant les chercheurs spécialistes des frontières dans le monde aura lieu du 17 au 20 mai 2016 à Hambourg (Allemagne) et Sønderborg (Danemark). L'appel à communication est ouvert⁷.

5. Présentation du dispositif néerlandais consacré à l'observation transfrontalière (préparation de l'atelier du 10 septembre à Bruxelles)

Pour les Pays-Bas, il y a un besoin d'une observation transfrontalière plus européenne et un besoin de mieux utiliser des données plus comparables. Il est ainsi nécessaire de trouver de nouveaux instruments au-delà du GECT et INTERREG afin de surmonter les obstacles à la coopération transfrontalière. Il existe de nombreux instruments mais cela nécessite l'implication du niveau national. Les obstacles législatifs doivent être réglés entre pays voisins au niveau national.

Atelier du 10 septembre 2015 à Bruxelles sur l'observation transfrontalière

La DG REGIO dispose de fonds pour financer un projet relatif à l'observation transfrontalière. L'atelier du 10 septembre doit permettre de faire émerger 1 ou 2 projets qui pourraient faire l'objet d'un projet pilote européen. La question des flux de travailleurs frontaliers semble être un thème d'intérêt communautaire. Cela permettrait ainsi de pérenniser le GTT. Un travail de préparation de cette réunion doit être mené après le 15 juillet avec l'Institut statistique des Pays-Bas.

6. Comment pérenniser le dispositif du CST/GTT ? (programmes européens, Eurostat ?)

Les partenaires du CST doivent se mobiliser sur la priorité 2 d'ESPO dans le cadre de la présidence LU, puis NL et SK. Il pourrait être proposé de promouvoir des projets pilotes sur la connaissance des espaces transfrontaliers. Il faudrait lancer un appel aux Etats européens pour les convaincre du bien fondé d'un tel projet (faire le lien avec la réunion NTCCP).

⁷ <http://static.sdu.dk/mediafiles//6/A/0/%7B6A0DFFC5-4431-4B15-9FCE-40E14BF02FF1%7DBRIT2016-CPF3.pdf>

Le programme annuel de recherche d'ESPON pourrait cibler les questions d'observation transfrontalière. Il sera disponible fin 2015 début 2016.

Concernant EUROSTAT, un lien existe avec les différents instituts statistiques nationaux. Mais il faut faire remonter les données. La réalisation de l'Audit urbain repose sur le bon vouloir des Etats. Pour la DG REGIO, il faut prendre en compte la dimension territoriale dans l'évaluation d'impact des politiques européennes. Il existe beaucoup plus d'informations au niveau NUTS 3. Même si les données ne sont pas publiées, elles permettent néanmoins de comparer deux territoires. Il manque toujours une impulsion politique des Etats pour financer la récolte des données à un niveau fin.

7. Articulation avec l'étude de la DG REGIO sur les obstacles à la coopération

La DG REGIO lance dès à présent un travail de 18 mois sur un inventaire des obstacles et problèmes spécifiques à la coopération transfrontalière. Cet inventaire permettra de répertorier les bonnes pratiques et des solutions pour surmonter ces obstacles. 4 séminaires seront organisés avec des experts de la coopération. Le premier a lieu le 9 septembre à Bruxelles. Une consultation publique sur les obstacles à la coopération sera par ailleurs lancée le 20 septembre à Vienne/Bratislava par la Commissaire à la politique régionale. Il s'agit pour la Commission d'aborder la coopération transfrontalière au delà du seul outil programmes.

8. Conseil national de l'information Statistique – commission territoires

La prochaine session de la commission territoires du CNIS devrait porter sur « les statistiques transfrontalières ». La démarche du CST devrait y être représentée par la sous-direction de l'observation du CGET et la MOT. Le BBSR pourrait utilement y être invité pour présenter le projet Moro.